



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1996/38
6 août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1996
9-13 septembre 1996, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

BUREAU DES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS : QUESTIONS
FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a étudié une version préliminaire du rapport du Directeur exécutif du Bureau des services d'appui aux projets de l'Organisation des Nations Unies (BSP/ONU) sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997 (DP/1996/36). À l'occasion de son examen de cette question, le Comité a entendu le Directeur exécutif et ses collaborateurs, qui lui ont apporté des informations complémentaires.

2. Le Comité consultatif note aux paragraphes 2 et 3 du rapport du Directeur exécutif que, dès sa première année d'existence, le BSP/ONU a appliqué avec profit son modèle de gestion financière. Les dépenses d'administration effectives et les recettes au titre des dépenses d'appui ont correspondu aux prévisions initiales. Ainsi, pour l'exercice biennal 1994-1995, les dépenses d'administration se sont élevées à 55 614 692 dollars (soit 2 824 308 dollars de moins que les 58 439 000 dollars inscrits dans le budget approuvé), et les recettes à 59 368 959 dollars (soit 114 959 dollars de plus que les prévisions budgétaires, chiffrées à 59 254 000 dollars), ce qui a dégagé un excédent des recettes sur les dépenses de 3 754 267 dollars. Le Comité a reçu un exemplaire des états financiers et certifiés du BSP/ONU pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 1996.

3. Ainsi qu'il est indiqué dans les tableaux 1 et 2 du document DP/1996/36, le Directeur exécutif propose, pour 1996-1997, un budget révisé de 65 444 000 dollars établi sur la base d'une projection révisée des recettes de 67 189 000 dollars au total pour 1996-1997. Le Comité consultatif note aux paragraphes 4 et 6 du document DP/1996/36 que les recettes prévisionnelles révisées pour 1996-1997 ont été ajustées en hausse de 5 670 000 dollars par

rapport aux projections initiales de 61 519 000 dollars qui figuraient dans les prévisions budgétaires pour 1996-1997 (DP/1995/60, tableau 1 a). Le Comité a été informé que cet ajustement en hausse s'explique principalement par la modification des procédures de comptabilisation des versements aux bureaux de pays du PNUD au titre des services fournis au BSP/ONU et des intérêts sur l'investissement des recettes non utilisées qui, à compter du 1er janvier 1995, étaient comptabilisées par le BSP/ONU en tant qu'entité distincte du PNUD. Le Comité a également été informé que, pour des raisons de calendrier, le Comité de coordination de la gestion du BSP/ONU n'a pas encore approuvé le rapport sur les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997, qui est présenté simultanément au CCQAB et au Comité de coordination de la gestion.

4. Le Comité consultatif note au paragraphe 6 a) et au tableau 1 du document DP/1996/36 que l'ensemble du dossier des projets pour l'exercice biennal 1996-1997 a été ajusté en hausse à 1 288 443 000 dollars, avec un niveau d'exécution estimé à 918 299 dollars contre 1 133 849 dollars et 810 247 dollars, respectivement, dans les prévisions budgétaires pour 1996-1997 (DP/1995/60, tableau 1 b). Le Comité s'en félicite.

5. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 4 du document DP/1996/36, le BSP/ONU comptabilisait auparavant les remboursements aux bureaux de pays du PNUD comme des réductions des recettes, et non comme des dépenses d'administration supplémentaires. Le Comité consultatif estime lui aussi que la comptabilisation explicite de ces paiements comme des dépenses plutôt que comme des réductions de recettes accroît la transparence des activités financières du BSP/ONU. Le Comité présume que la procédure a été approuvée par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

6. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 6 b) du document DP/1996/36, les recettes au titre des intérêts comptabilisées par le BSP/ONU en 1995 se sont élevées à 683 727 dollars. Le Comité consultatif note à la lecture des états financiers du BSP/ONU que ces recettes provenaient des intérêts du montant cumulatif des recettes non utilisées, qui s'élevait au total à 10 238 363 dollars au 1er janvier 1995. Dans le tableau 1, le Directeur exécutif estime que les recettes au titre des intérêts se chiffreront approximativement à 1,4 million de dollars pour l'exercice biennal 1996-1997.

7. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que les services fournis par les bureaux de pays du PNUD comprennent l'administration du personnel d'appui local et des administrateurs nationaux engagés au titre des projets, l'achat de fournitures et équipements locaux, les déplacements locaux, etc.; de surcroît, pour les services au titre des accords de services de gestion et des accords relatifs à la participation aux coûts, le BSP/ONU rembourse aux bureaux de pays les dépenses supplémentaires qu'ils engagent en fournissant ces services. Le montant des remboursements est négocié avec le représentant résident concerné, projet par projet. En 1995, les remboursements du BSP/ONU aux bureaux de pays du PNUD se sont élevés à 1 770 000 dollars. Le Comité note aux paragraphes 7 et 8 du document DP/1996/36 que le BSP/ONU évalue le montant des sommes à transférer aux bureaux de pays du PNUD à 3,5 millions de dollars au total pour l'exercice biennal 1996-1997.

8. Quant aux montants transférés aux unités administratives du siège du PNUD pour le remboursement des services fournis, le Comité consultatif se félicite des accords passés avec la Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion du PNUD concernant les vérifications internes. Sur sa demande, le Comité a reçu copie du projet d'accord conclu avec cette division et du plan de travail pour la vérification des comptes de 1996. Le BSP/ONU versera à la Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion du PNUD la somme de 829 400 dollars pour couvrir les frais de la vérification interne des comptes. Le Comité a été informé que si le BSP/ONU doit faire appel au Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, la Division de la vérification des comptes et du contrôle de la gestion du PNUD prendra les dispositions nécessaires pour le compte du BSP/ONU.

9. Quant aux services fournis au BSP/ONU par d'autres unités administratives du siège du PNUD, le Comité consultatif demande instamment à l'Administrateur et au Directeur exécutif de terminer au plus tôt les négociations en vue d'aboutir à un accord sur le remboursement des frais liés aux services fournis. Le Comité a été informé que le PNUD fournit pour le personnel du BSP/ONU des services d'administration du personnel imputés sur les budgets d'administration du BSP/ONU (les autres services de personnel étant administrés par le BSP/ONU lui-même). Le PNUD fournit aussi les services suivants : voyages, information, trésorerie, budgétisation et comptabilité. Le Comité rappelle qu'il a fait observer que le BSP/ONU doit pouvoir tirer le meilleur parti possible des services administratifs fournis par le PNUD et que, sans qu'il y ait de doubles emplois, le BSP/ONU devrait étudier la possibilité de créer ses propres services de façon à ce qu'ils puissent être fournis de façon plus économique (DP/1995/45, par. 13).

10. Comme le montre le tableau 3, 244 postes (91 administrateurs et 153 agents des services généraux) sont actuellement inscrits au tableau d'effectifs du BSP/ONU. Le Comité consultatif note que, sur ces 244 postes, 189 sont pourvus par des fonctionnaires relevant des séries 100 et 200 du Règlement du personnel de l'ONU, 21 sont occupés par des fonctionnaires au bénéfice de contrats de durée limitée au titre de la série 300 du Règlement du personnel, 25 postes correspondent à des recrutements en cours et 9 postes demeurent vacants.

11. Le Comité consultatif rappelle, en se référant au paragraphe 18 du document DP/1995/60, que les postes vacants sont pourvus uniquement lorsque la demande l'exige et que les recettes prévisionnelles le permettent. Étant donné qu'un certain nombre de nouveaux membres du personnel ont été ou seront recrutés au titre d'engagements contractuels pour une durée limitée, le nombre total de postes permanents excède actuellement, semble-t-il, les besoins du BSP/ONU; à cet égard, le Comité rappelle que le Directeur exécutif avait eu l'intention de procéder à un examen d'ensemble des postes permanents à l'automne 1995 pour déterminer ceux qui pourraient être supprimés et de saisir le Conseil d'administration d'une proposition au début de 1996 (DP/1995/45, par. 8).

12. Cependant, le Comité consultatif note maintenant au paragraphe 15 du document DP/1996/36 que si des postes étaient supprimés le BSP serait moins en mesure d'attirer ou de retenir, pour certaines tâches, des candidats venus du BSP/ONU ou d'autres organismes des Nations Unies ayant des contrats de la série 100 et de la série 200. Cela étant, le Comité estime, si le dossier des

projets du BSP/ONU devait continuer à augmenter, qu'il ne serait alors pas prudent de supprimer des postes. Il propose de garder cette question à l'étude.

13. Le Comité consultatif rappelle que pour encourager le personnel et pour améliorer l'exécution du programme, le BSP/ONU est en train de formuler une politique de reconnaissance du mérite fondée sur la performance du personnel. Dans son rapport précédent, le Comité avait demandé au Directeur exécutif d'indiquer les résultats de cette politique dans le prochain document budgétaire (DP/1995/45, par. 12).

14. Le Comité consultatif a été informé que le BSP/ONU, s'appuyant sur les recommandations d'un groupe de travail composé d'administrateurs et d'agents des services généraux, ainsi que de représentants de son administration, met actuellement en forme deux initiatives en matière de ressources humaines : a) un système révisé de notation des fonctionnaires et b) un système d'incitations/primes. La première initiative vise à réduire sensiblement le temps, les efforts, les écritures et l'argent nécessaires à l'examen de la notation du personnel réalisé actuellement par le PNUD, tout en mettant davantage l'accent sur les évaluations quantitatives et appréciations des clients et membres de l'équipe. Quant à la seconde initiative, diverses modalités d'incitation en faveur des équipes sont actuellement envisagées, en fonction de la satisfaction des clients, afin d'encourager le développement d'un travail d'équipe efficace dans le contexte du nouveau BSP/ONU. Un programme d'incitations devrait être mis à l'essai pour la fin de 1996. Le Comité présume que ce programme satisfera aux principes définis par la Commission de la fonction publique internationale.

15. Le Comité consultatif note au paragraphe 13 du document DP/1996/36 que le BSP/ONU se propose de mettre à niveau quelque 200 ordinateurs (150 en 1996 et 50 en 1997) à un coût d'environ 3 200 dollars pièce. Sur sa demande, le Comité a été informé que la politique appliquée de longue date par le BSP/ONU en matière de mise à niveau du matériel informatique consiste à remplacer 20 % des ordinateurs chaque année afin que toutes les machines soient remplacées au bout de cinq ans. En 1994 et 1995, années pendant lesquelles il passait progressivement à un statut d'entité distincte, le BSP/ONU a choisi de différer les mises à niveau qui auraient dû avoir lieu. De ce fait, les personnels et matériels informatiques actuellement utilisés ne sont pas totalement efficaces. Le Comité ne fait pas objection à la proposition mais demande instamment au BSP/ONU d'appliquer les changements prévus dans son programme de bureautique dans un souci de rentabilité et dans le cadre d'une stratégie à long terme bien définie.

16. Le Comité consultatif note au paragraphe 247 du rapport de la session annuelle du Conseil d'administration (DP/1996/19) que le BSP/ONU se propose de transférer la Division des projets d'achats à Copenhague et le Groupe de la durabilité sociale et de la reconstruction à Genève, ces deux transferts étant prévus pour le milieu de 1996. Le Comité regrette que le document budgétaire ne comprenne pas d'informations sur les changements apportés dans l'organisation du BSP/ONU.

17. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que le transfert de la Division des projets d'achats avait déjà commencé et devrait être terminé en

septembre 1996. La Division sera installée dans les mêmes locaux que ceux du Bureau des services d'achats interorganisations. Le Gouvernement danois a offert de prendre en charge le coût des nouveaux locaux et les frais de transfert de la Division. Il fournira gratuitement, pendant une durée illimitée, des locaux meublés et entièrement équipés à usage de bureaux. Ces locaux seront dotés de liens de communication alphanumériques et vocaux entre New York et Copenhague, ce qui permettra de maintenir l'accès aux bases de données centrales. Le Gouvernement danois fournira également les installations nécessaires à des conférences vidéo à New York et Copenhague, et il en prendra en charge les frais de fonctionnement dans le cadre des facilités mises à disposition. Ce déménagement entraînera le transfert de 3 administrateurs et 9 agents des services généraux. Le Gouvernement danois a accepté de rembourser au BSP/ONU toutes les dépenses liées à ce transfert ainsi que les dépenses supplémentaires encourues pendant une période de cinq ans, à savoir les dépenses de personnel supplémentaires, les frais de voyage entre New York et Copenhague, le transfert éventuel du personnel à New York et toutes autres dépenses occasionnées par la nécessité d'atténuer l'impact de la désorganisation au niveau de l'exécution qui pourrait être due au transfert de la Division. Au total, le Gouvernement danois offre de fournir quelque 4 millions de dollars pour couvrir la totalité des frais de transfert de la Division.

18. Quant au transfert du Groupe de la durabilité sociale et de la reconstruction, le Comité consultatif a été informé que, conformément à la politique de décentralisation définie par le BSP/ONU et sur la base d'un examen des projets en dossier du Groupe pour 1996 (qui devraient dépasser les 30 millions de dollars, avec une forte demande additionnelle dans la filière), il était opérationnellement avantageux de transférer le Groupe à Genève. Il travaille en effet avec un grand nombre d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'organismes intergouvernementaux qui ont leur siège en Europe, et qui sont en majorité à Genève. Le Comité consultatif a été informé que plusieurs d'entre eux avaient clairement indiqué que l'intérêt qu'ils portaient aux services du BSP/ONU était subordonné à la capacité du BSP d'offrir à Genève le type de services nécessaires aux projets de réadaptation sociale. Le BSP/ONU transférera trois administrateurs et trois ou quatre agents des services généraux à Genève et estime que le Groupe devrait être pleinement opérationnel en août/septembre 1996. Les autorités fédérales suisses ont accepté de loger gratuitement le Groupe pendant deux ans; de plus, elles dédommageront le BSP/ONU des frais de déménagement et des différences de coût, pendant deux ans également. Le BSP/ONU escompte que l'installation de ce groupe à Genève lui attirera de nouveaux clients et de nouvelles activités. Il n'en attend cependant pas de recettes supplémentaires avant 1997 au plus tôt.
